

Sujet : [INTERNET] enquête publique méthanisateur NECC

De : <gillesblanchot@orange.fr>

Date : 17/04/2024 16:18

Pour : <pref-ep-metha@haute-marne.gouv.fr>

Enquête publique projet méthaniseur NECC

A l'attention de M. le commissaire enquêteur

Bonjour,

Je suis absolument défavorable au projet de méthaniseur NECC sur le territoire de la commune de Chamarande Choignes pour les raisons suivantes

Au préalable je souhaite évoquer quelques arguments de 2eme ordre qui me semble dommageable :

- Ce projet a été porté à la connaissance des habitants concernés de manière tardive laissant le sentiment d'une volonté de passer par surprise.
- Le dossier très volumineux est difficilement exploitable pour un particulier pour se faire une opinion objective sur l'intérêt et les risques d'un tel projet. Il me semble utile de disposer d'un document de synthèse avec les chiffres clés sur les données techniques, environnementales et financières.
- Les avis des experts sur les performances et les nuisances du processus de méthanisation sont totalement contradictoires suivant qu'ils soient pro ou anti.
Par exemple l'ADEME dit que le biogaz est 5 fois moins émetteur de GES que le gaz naturel et le collectif national vigilance Méthanisation dit le biogaz est 5 fois plus émetteur de GES. Comment est-il possible de donner des chiffres ou le rapport est de 1 à 25
- Ce projet est porté à 51% par des agriculteurs et 49% par Nature Energy filiale de SHELL ce qui permet de labelliser le projet en projet agricole si j'ai bien compris.
A la lecture du projet on voit bien que c'est Nature Energy qui a la main mise sur ce projet et finalement ce montage n'est destiné qu'à optimiser le projet en terme de simplification des processus d'autorisation et de financement.

Les principales raisons qui m'ont conduit à m'opposer au projet sont les suivantes.

- Le domaine potentiel de la méthanisation réside dans l'optimisation écologique et énergétique des déchets produits par les activités agricoles ou industrielles. Ce projet utilisant presque exclusivement des CIVES ne répond pas à cette logique.
Ces projets à base de CIVES visent 2 objectifs :
La décarbonation pour laquelle les données à ma disposition sont totalement contradictoires.
L'indépendance énergétique, objectif auquel j'adhère mais ce type de méthaniseur XXL n'y répond pas efficacement que ce soit sur le plan financier, énergétique voir environnemental.
- **L'efficacité énergétique de la méthanisation est faible voir très faible comparativement aux autres énergies renouvelables et aux énergies fossiles.** La fourchette de performance dans la littérature sur le sujet est large mais toujours faible vis-à-vis des autres. A noter que je n'ai pas trouvé l'objectif

chiffré directement explicité dans le dossier pour ce projet.

- Sur le plan environnemental, les données opposées entre les porteurs de projet et les opposants rendent difficile l'évaluation de l'intérêt d'un tel projet. L'impact de la production des CIVES, le transport vers le méthaniseur, le stockage et le transport retour des digestats puis l'épandage (et ceci sur des distances conséquentes) ne me paraissent pas intuitivement très sobres d'autant plus que j'ai été surpris de voir que le digestat contenait encore 84 % d'humidité. Beaucoup de gasoil brûlé pour transporter de l'eau.
- Les CIVES mêmes si elles sont présentées comme complémentaires et totalement compatibles avec l'usage à finalité de production alimentaire des terres agricoles ont un impact négatif sur les rendements agricoles et l'épuisement des sols. Ceci semble plus ou moins admis par tous avec une pondération évidemment variable sur l'incidence. **L'artificialisation des sols et la réduction des surfaces à vocation agricole constitue un enjeu majeur pour la France et doit être privilégié face à des projets à vocation indépendance énergétique peu performant.**
- **Le bilan financier d'un tel projet est désastreux, cette filière n'existe que grâce à de coûteuses subventions.** L'investissement de 84 millions € est très élevé avec a priori des subventions d'état et le recours à des prêts rendus possibles par un prix du biométhane garanti par l'état à des prix 3 fois supérieur au gaz naturel. J'adhère à l'objectif d'indépendance énergétique et de réduction des GES, mais pas à n'importe quel prix surtout sur des projets à contribution médiocre aux objectifs.
- L'impact sur les transports et conditions de circulation est qualifié de faible voir négligeable dans le dossier ICPE, Cette conclusion est contestable. Bien que l'étude mette en évidence le mois de mai et la période septembre octobre comme des périodes de plus forts trafics, les chiffres du réel impact sont fortement minorés en utilisant des moyennes. On connaît tous les pics d'activités agricoles et chaque année on voit déjà l'impact très important de la circulation à la période des moissons. Si l'on prend l'exemple du mois de mai 4174 véhicules sont prévus soit 9/h dans le dossier en prenant en compte 31 jours ouvrés et 15h/j. Je ne suis pas sûr qu'il soit possible de rouler les dimanches et jours fériés, l'activité de récoltes ne sera pas linéaire sur le mois et au quotidien il y aura des pics de circulation. Il est probable qu'à certains moments on approche du véhicule minute. **Selon les informations communiquées aucun aménagement routier n'est prévu, le flux des véhicules venant du côté de Chaumont vont bloquer le trafic en voulant accéder au site.** Un aménagement d'une voie centrale me paraît fortement souhaitable. D'autre part l'augmentation du trafic sur la D161a va rendre difficile l'accès à la D674, cette intersection étant déjà saturée à certains moments.
- Le dossier indique que le biogaz produit sera constitué d'environ 50 % de méthane et 50% de CO₂. Il est évoqué la possibilité de liquéfier le CO₂ pour le commercialiser mais ce n'est qu'une hypothèse. La deuxième étant :

En cas d'absence d'unité de liquéfaction du CO₂ ce dernier sera traité par un oxydateur thermique régénératif (RTO) afin de brûler les derniers résidus de CH₄ présent dans le gaz, puis rejeté dans l'environnement

Production 1521 Nm³/h de CO₂ 365 j/an soit 24916 tonnes par an, ce serait mieux de confirmer la valorisation plutôt que le rejet.

Conclusion : Projet à rejeter

- **Bilan économique hors subventions fortement déficitaire quelque soit le prix du gaz naturel sur le marché sauf crise qui historiquement font flamber les cours quelques semaines liés aux comportements des acteurs.**
- **Bilan énergétique faible, le moins bon de tous les modes de production avec une incidence faible sur l'objectif d'indépendance énergétique.**
- **Bilan environnemental fortement contesté avec une interrogation sur la valorisation ou le rejet de 24916 tonnes de CO2 par an.**
- **Projet impactant au moins modérément la contribution à la production alimentaire des surfaces cultivées en CIVES**
- **Un projet avec des nuisances importantes pour la qualité de vie du bassin Chaumontais pour un intérêt peu évident .**

Gilles BLANCHOT

52000 – LAVILLE AUX BOIS